

Image not found or type unknown



Divorce avec salon de coiffure

Par **Papahenri**, le **09/10/2014 à 18:38**

Bonjour,rrnJe suis en instance de divorce depuis décembre 2012 avec une camerounaise(elle a obtenu la nationalité française en juillet 2012!!!!!!).rnElle a refusé le divorce à l'amiable et j'attends toujours savoir ce qu'elle désire!!!rnJe lui donne actuellement 250€ par mois suite au premier passage devant le juge.rnJ'ai la jouissance de l'appartement et de la voiture car elle ne peut payer les frais et elle n'a pas le permis.rnNous possédons un salon de coiffure (elle est la gérante) qui était rentable en décembre 2012.rnDepuis cette date, je ne connais plus les comptes et m'a repris les clés mais je suis copreneur pour le loyer dans le salon.rnA ce jour, le salon n'est plus rentable et désire le vendre.rnMais elle a accumulé les dettes et je viens de recevoir une mise en demeure pour 6908€.rnQue dois je faire?rnLa pousser à faire une cessation de paiement ????rnOu quoi d'autres.rnMerci de votre aide car j'ai un avocat mais plus spécialisé dans les divorces que dans les affaires commerciales.rnDans l'attente de votre réponse MercirnHenri